

## AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

**Entre :**

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de sauvetage et de secourisme**  
représentée par son président, Monsieur Bernard RAPHA  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 784 714 164 00018

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

## **ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

## **ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 95 375 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 37 921,60 €, le solde restant s'élève à 57 453,40 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **14 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à **109 375 €**.

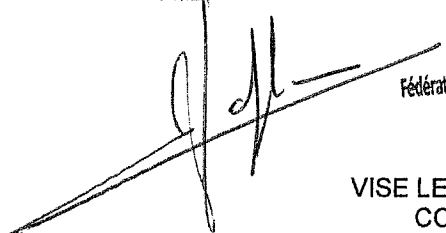
Pour mémoire, la subvention d'un montant de 7 729 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **27 JUIL. 2016**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE  
SECOURISME



Fédération Française Sauvetage Secourisme  
28, Rue Lacroix  
75017 PARIS

WISE LE **22/07/2016** DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ **2101279367**

LE DIRECTEUR DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

<sup>1</sup> –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires								
Nombre de licences								
Nombre d'ATP	57922	62000	56626	62000	64000	64000	66000	66000
Nombre total de licences et d'ATP	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre et taux de licences féminines	57922	62000	56826	62000	64000	64000	66000	66000
Nombre et taux de licences en ZUS	27129 (47,08%)	31000 (50%)	26577 (46,77%)	31000 (50%)	32000 (50%)	32000 (50%)	33000 (50%)	33000 (50%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	11232 (18,49%)	(%)	4210 (7,41%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives								
Solidité financière								
21,07	38,0 %	0	38,0 %	38,0 %	38,0 %	38,0 %	38,0 %	38,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives								
Rang sportif de la France	1	2	2	2	3	3	2	2
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHN	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de suivi médical complet - Espoirs	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans GTE-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	0 (0%)	%	0 (0%)	%	%	%	%	%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Apporter des réponses aux interrogations des structures, nouvellement affiliées ou déjà existantes, concernant le domaine administratif sportif.								
Nombre de structures prenant effectivement part à la vie du sauvetage sportif, écoles de sauvetage et/ou compétitions du programme sportif national	10	10	8	10	10	10	10	10
Chercher l'accroissement du nombre de clubs par la promotion de la discipline et le conseil aux clubs les plus récents.								
Nombre de nouveaux jeunes sportifs arrivés dans la pratique.	6000	8000	6500	8000	8000	9000	9000	9000
Labelliser de nouvelles écoles de sauvetage et évaluer le fonctionnement des écoles existantes. Nombre d'enfants prêts à débiter la compétition.	162	170	165	170	180	190	190	190
Figurer lors des Championnats du Monde Junior et Senior, sur les podiums de ces différentes échéances dans la perspective d'une amélioration du rang de la France au niveau européen et mondial.	3	2	2	2	3	1	1	1
Mettre en place de nouvelles structures d'entraînement sur lesquelles évolueront un certain nombre d'athlètes pouvant profiter de sites propices à la pratique du plus haut niveau ainsi que d'un suivi plus affirmé tant du point de vue sportif, que médical et extra sportif.	30	30	30	30	30	30	30	30
Augmenter le nombre de juges.								
Modéliser le fonctionnement arbitral eau plate et côtier dans la perspective d'une meilleure communication et d'une amélioration des conditions de compétitions.	15/100	12/100	11/100	12/100	15/100	15/100	15/100	15/100
Continuer la réforme des diplômes fédéraux (Moniteur) et assurer leur lien avec le Brevet Professionnel et le Diplôme d'Etat	65	70	76	70	70	70	70	70
Prendre rang dans le cadre du DEJEPS Activités Aquatiques.	4	0	2	0	15	0	0	0

B22

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
<b>Apporter des réponses aux interrogations des structures, nouvellement affiliées ou déjà existantes, concernant le domaine administratif sportif.</b>				
<b>Action 1</b>	23 000 €	8 000 €	8 000 €	17 500 €
Structuration fédérale	15 000 €	5 000 €	4 000 €	11 000 €
<b>Action 4</b>	15 000 €	5 000 €	5 000 €	11 000 €
Formations fédérales	8 000 €	3 000 €	1 500 €	6 500 €
Chercher l'accroissement du nombre de clubs par la promotion de la discipline et le conseil aux clubs les plus récents.	8 000 €	3 000 €	1 500 €	6 500 €
<b>Action 1</b>	75 000 €	30 000 €	20 000 €	55 000 €
Structuration fédérale	75 000 €	30 000 €	20 000 €	55 000 €
Labelliser de nouvelles écoles de sauvetage et évaluer le fonctionnement des écoles existantes. Nombre d'enfants prêts à débiter la compétition.	75 000 €	30 000 €	20 000 €	55 000 €
<b>Action 1</b>	3 500 €	1 000 €	1 000 €	2 500 €
Structuration fédérale	3 500 €	1 000 €	1 000 €	2 500 €
Figurer lors des Championnats du Monde Junior et Senior, sur les podiums de ces différentes échéances dans la perspective d'une amélioration du rang de la France au niveau européen et mondial.	3 500 €	1 000 €	1 000 €	2 500 €
<b>Action 2</b>	233 500 €	96 500 €	74 875 €	158 625 €
Aides personnalisées (AP)	207 000 €	77 000 €	59 000 €	148 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	48 000 €	17 000 €	14 000 €	34 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	49 000 €	10 000 €	5 000 €	44 000 €
<b>Action 3</b>	110 000 €	50 000 €	40 000 €	70 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	26 500 €	19 500 €	15 875 €	10 625 €
Protection de la santé du pratiquant (SMIR)	7 000 €	6 000 €	6 000 €	1 000 €
Augmenter le nombre de juges.	19 500 €	13 500 €	9 875 €	9 625 €
Modéliser le fonctionnement arbitral eau plate et côtier dans la perspective d'une meilleure communication et d'une amélioration des conditions de compétitions.	19 500 €	13 500 €	9 875 €	9 625 €
<b>Action 4</b>	4 000 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €
Formations fédérales	4 000 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €
Continuer la réforme des diplômes fédéraux (Moniteur) et assurer leur lien avec le Brevet Professionnel et le Diplôme d'Etat.	4 000 €	2 000 €	1 000 €	3 000 €
<b>Action 4</b>	6 000 €	3 000 €	2 000 €	4 000 €
Professionnalisation de l'activité	6 000 €	3 000 €	2 000 €	4 000 €
Mettre en place de nouvelles structures d'entraînement sur lesquelles évolueront un certain nombre d'athlètes pouvant profiter de sites propices à la pratique du plus haut niveau ainsi que d'un suivi plus affiné tant du point de vue sportif, que médical et extra sportif.	6 000 €	3 000 €	2 000 €	4 000 €
<b>Action 2</b>	20 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	20 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	365 000 €	145 500 €	109 375 €	255 625 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

14 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

95 375 €

BE

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

## Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	DEV	Domiciliation
10057	19319	00063833101	34	EUR	CICSB RAMONVILLE

## Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)	BIC (Bank Identifier Code)
FR76 1005 7193 1900 0638 3310 134	CMCIFRPP

Domiciliation  
CICSB RAMONVILLE  
218 ROUTE DE NARBONNE  
31400 TOULOUSE  
05 34 42 65 50

Titulaire du compte (Account Owner)  
FEDERATION FRANCAISE DE  
SAUVETAGE ET DE SECOURISME  
28 RUE LACROIX  
75017 PARIS

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ